DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 03 OCTOBRE 2013

Délibération n° 2013.10.137.B

Médiathéque d'agglomération - travaux de construction – Lot n°22 "VRD - aménagement des extérieurs" : avenant n° 1

LE TROIS OCTOBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 septembre 2013**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

François NEBOUT, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 OCTOBRE 2013

DELIBERATION N° 2013.10.137.B

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / MÉDIATHÈQUE	Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°22 "VRD - AMENAGEMENT DES EXTERIEURS" : AVENANT N° 1

-

Par délibération n° 78 B du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 10 mai 2012 a attribué le lot n° 22 « VRD – aménagement des extérieurs » à la société COLAS Sud Ouest - lieu-dit Four à Chaux – ZE des Aubreaux - 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE pour un montant de 595 230,03 € HT.

Il est nécessaire de prendre en compte les modifications suivantes :

- Travaux en plus-value
réalisation d'une dalle béton de 15 cm d'épaisseur
avec un treillis soudé de type ST 25 – dimension 18 x 7,6 m 5 800,00 € HT

- Travaux en moins-value
suppression des barrières escamotables de la - 44 280,00 € HT
passerelle d'entrée décrites au chapitre 8.8 du (CCTP)
cahier des clauses techniques particulières ----------
Montant - 38 480,00 € HT

Le montant de l'avenant n° 1 en moins-value est de - 38 480,00 € HT.

Le montant du marché est ramené de 595 230,03 € HT à 556 750,03 € HT, soit une diminution de 6,46 % par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 17 septembre 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au lot n° 22 «VRD – aménagement des extérieurs » dont le titulaire est la société COLAS Sud Ouest - lieu-dit Four à Chaux – ZE des Aubreaux - 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE pour des travaux en moins-value de 38 480,00 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

…/…

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **08 octobre 2013**	**Affiché le :** **08 octobre 2013**